



En second lieu les droits de Dieu doivent être sauvegardés, non seulement dans notre vie intime et personnelle, mais encore dans notre action extérieure et dans toutes les formes d'influence qu'il nous est donné d'exercer sur notre prochain. Pères et mères de famille, auxquels Celui, de qui toute paternité descend, a délégué son autorité et a confié le soin de ces âmes d'enfants, qui lui sont particulièrement chères ; maîtres, et instituteurs, et professeurs, qui aux différents degrés ou dans les différentes branches de l'enseignement, sont appelés à façonner l'intelligence, ou à la développer, ou à la perfectionner ; hommes de profession qui ont, de par leurs fonctions mêmes, un contact plus immédiat avec leurs semblables, soit qu'ils aient à séparer, par le glaive de la parole, la vérité de l'erreur, soit qu'ils aient à prononcer un jugement, c'est-à-dire, à accomplir un des actes les plus redoutables de la conscience humaine ; journalistes qui ont dans leurs mains ce qu'on a appelé la plus grande puissance des temps modernes, la presse ; mandataires du peuple, chargés par lui de le diriger dans la justice et vers le progrès, et par conséquent, d'instituer des lois qui s'harmonisent toujours avec cette double aspiration ; représentants et directeurs du pays, qui n'ont choisi ce titre suggestif de ministres, que parce qu'ils savent bien, qu'ils ne sont que les serviteurs et les défenseurs des vrais intérêts de la nation : tous, du haut en bas de l'échelle sociale, tous doivent sauvegarder les droits de Dieu, plus que cela, tous doivent servir la cause de Dieu, et la servir la première.

Or la cause de Dieu, c'est la sainteté dans l'éducation de nos enfants, et c'est la vérité dans leur instruction et leur enseignement, et c'est la liberté de les élever et de les instruire selon nos croyances et nos convictions. La cause de Dieu, c'est le respect de ses commandements, aussi bien dans l'ordre social que dans l'ordre privé, le respect du commandement qui impose la justice et du commandement qui oblige à la vérité, le respect des commandements qui ordonnent et des commandements qui interdisent. La cause de Dieu, c'est le sens catholique à mettre dans tous les actes sociaux, c'est l'esprit de foi à introduire dans les artères de la vie publique, lesquelles porteront ensuite jusqu'aux extrémités du corps